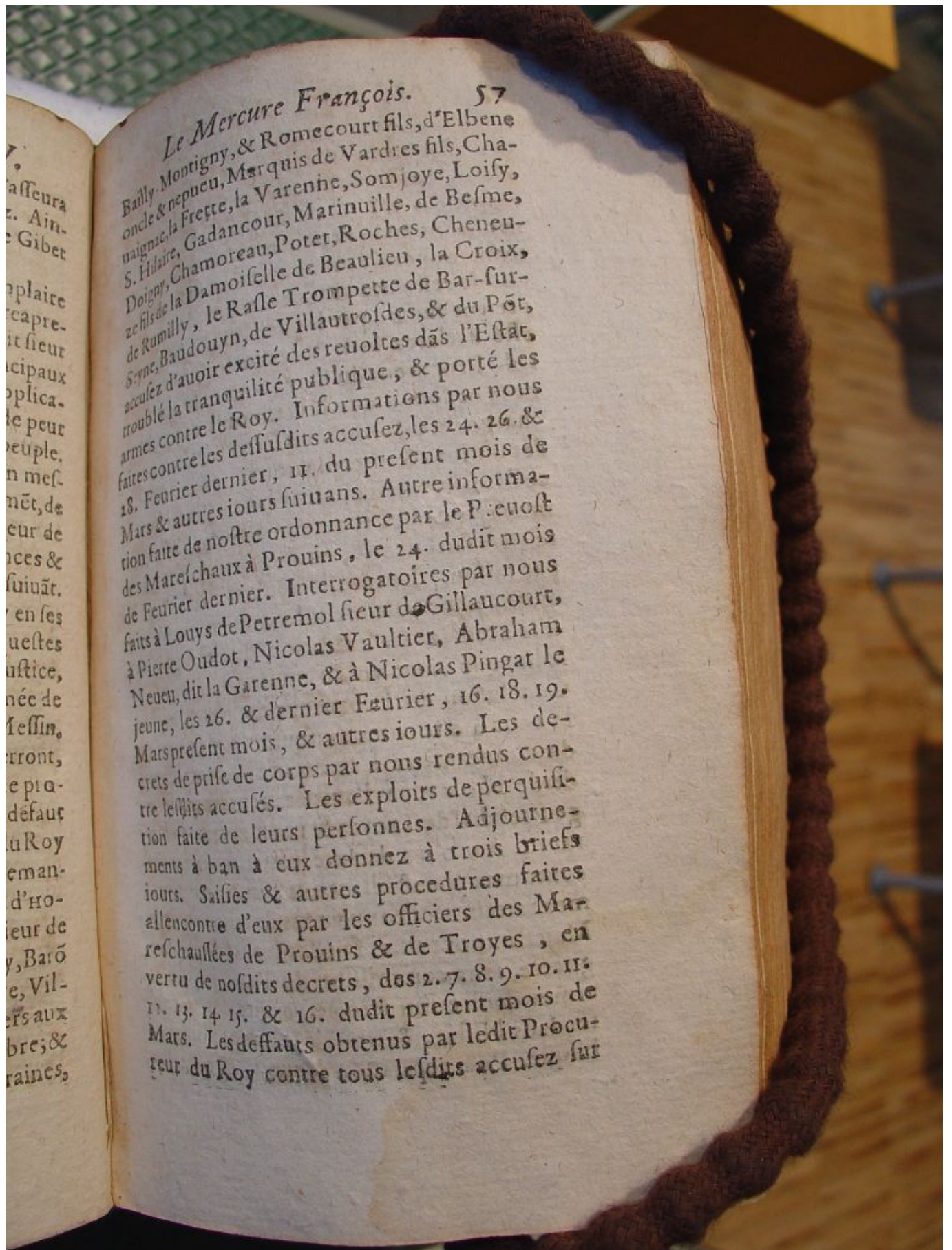
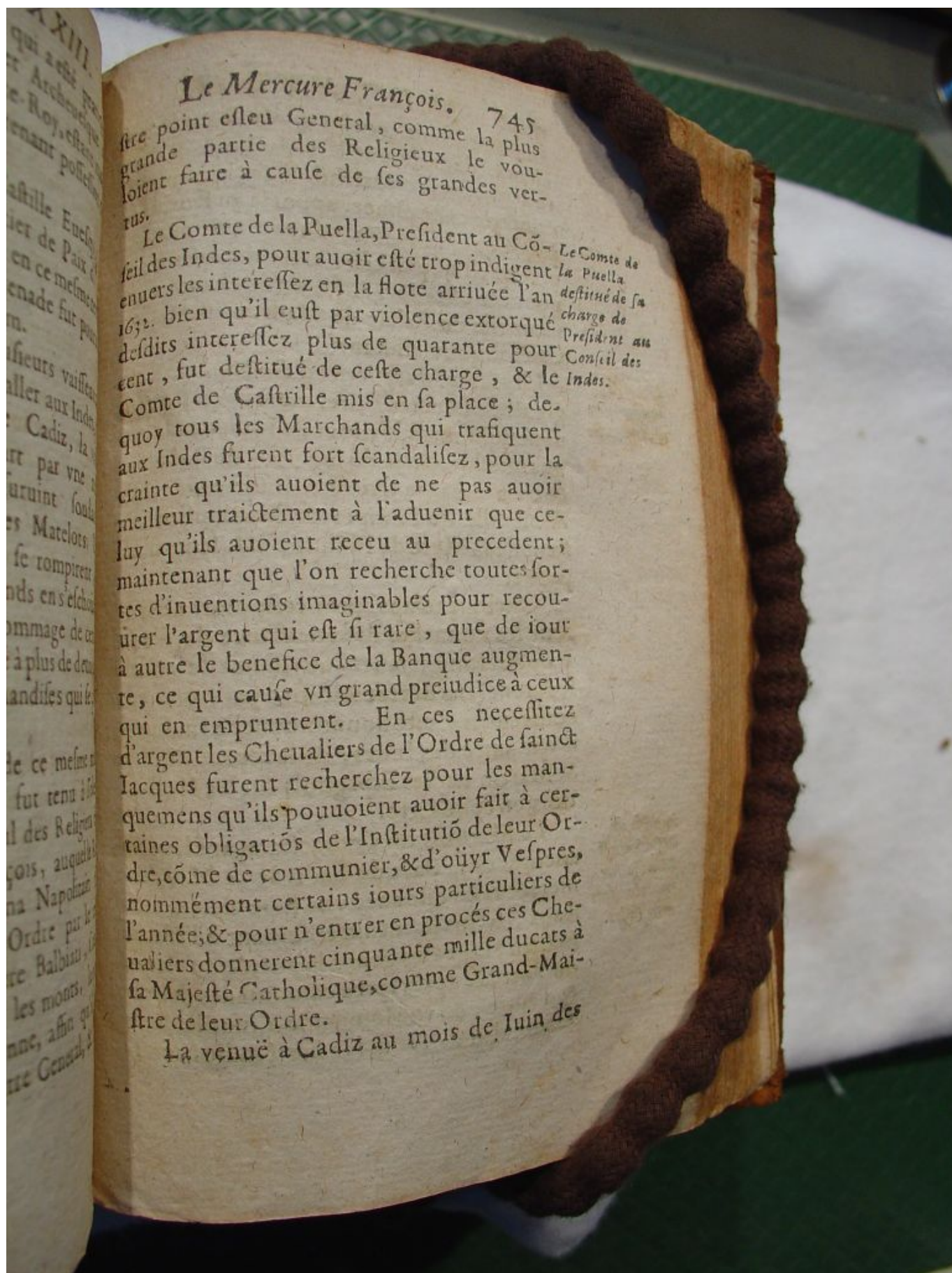


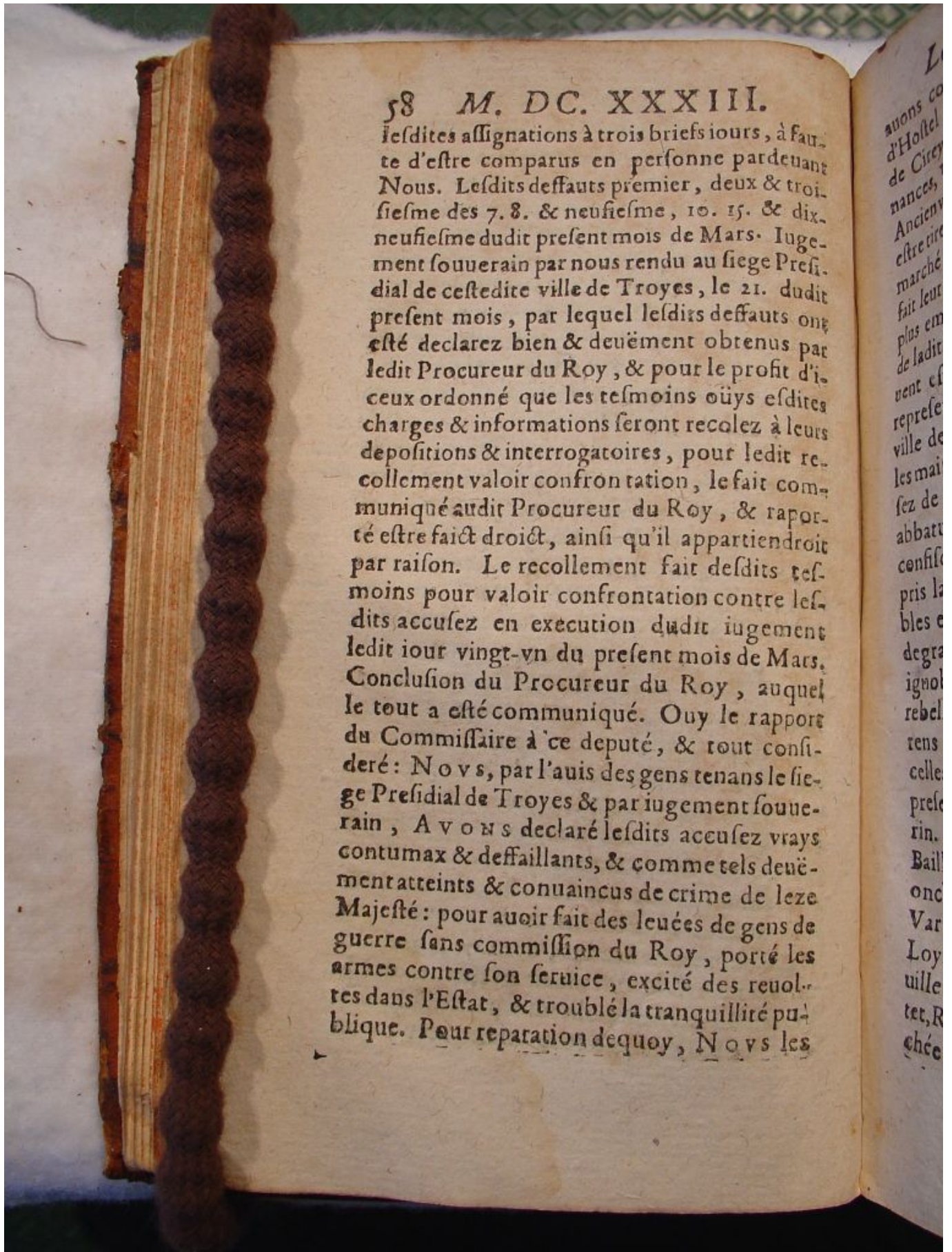
1633\_0057.jpg



1633\_0745.jpg



1633\_0058.jpg

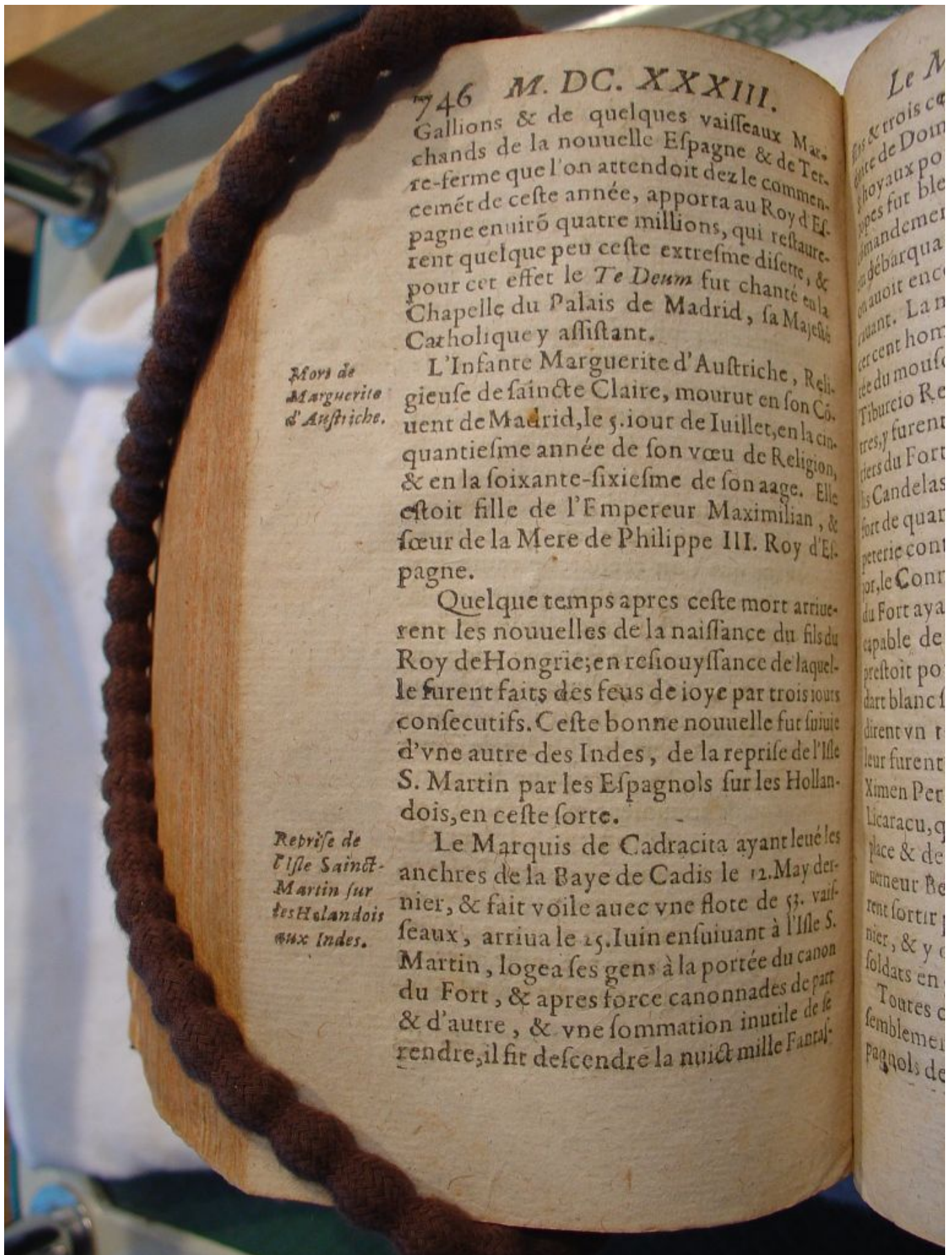


58 M. DC. XXXIII.

lesdites assignations à trois briefs iours, à faute d'estre comparus en personne pardeuant Nous. Lesdits deffaults premier, deux & troisieme des 7. 8. & neuuiesme, 10. 15. & dix-neuuesme dudit present mois de Mars. Iugement souverain par nous rendu au siege Presidial de ceste dite ville de Troyes, le 21. dudit present mois, par lequel lesdits deffaults ont esté declarez bien & deuëment obtenus par ledit Procureur du Roy, & pour le profit d'iceux ordonné que les tesmoins ouïs esdites charges & informations seront recolez à leurs depositions & interrogatoires, pour ledit recollement valoir confrontation, le fait communiqué audit Procureur du Roy, & rapporté estre fait droit, ainsi qu'il appartiendroit par raison. Le recollement fait desdits tesmoins pour valoir confrontation contre lesdits accusez en execution dudit iugement ledit iour vingt-vn du present mois de Mars. Conclusion du Procureur du Roy, auquel le tout a esté communiqué. Ouy le rapport du Commissaire à ce député, & tout considéré: **Nous**, par l'avis des gens tenans le siege Presidial de Troyes & par iugement souverain, **A V O N S** declare lesdits accusez vrayz contumax & deffailants, & comme tels deuëment atteints & conuaincus de crime de leze Majesté: pour auoir fait des leuées de gens de guerre sans commission du Roy, porté les armes contre son seruice, excité des reuoltes dans l'Etat, & troublé la tranquillité publique. Pour reparation dequoy, **Nous** les

L  
avons co  
d'Hottel  
de Cicy  
nances,  
Ancien  
estre tire  
marché  
fait leur  
plus em  
de ladit  
uent et  
represe  
ville de  
les mai  
sez de  
abbat  
confise  
pris la  
bles e  
degra  
ignol  
rebel  
rens  
celle  
prese  
rin.  
Baill  
onc  
Var  
Loy  
uille  
ter, R  
ché

1633\_0746.jpg



746 M. DC. XXXIII.

Gallions & de quelques vaisseaux Marchands de la nouvelle Espagne & de Terce-ferme que l'on attendoit dez le commencement de ceste année, apporta au Roy d'Espagne enuirō quatre millions, qui restaurent quelque peu ceste extreme disette, & pour cet effet le *Te Deum* fut chanté en la Chapelle du Palais de Madrid, sa Majesté Catholique y assistant.

*Mort de  
Marguerite  
d'Autriche.*

L'Infante Marguerite d'Autriche, Religieuse de sainte Claire, mourut en son Couuent de Madrid, le 5. iour de Iuillet, en la cinquantesme année de son vœu de Religion, & en la soixante-sixiesme de son age. Elle estoit fille de l'Empereur Maximilian, & sœur de la Mere de Philippe III. Roy d'Espagne.

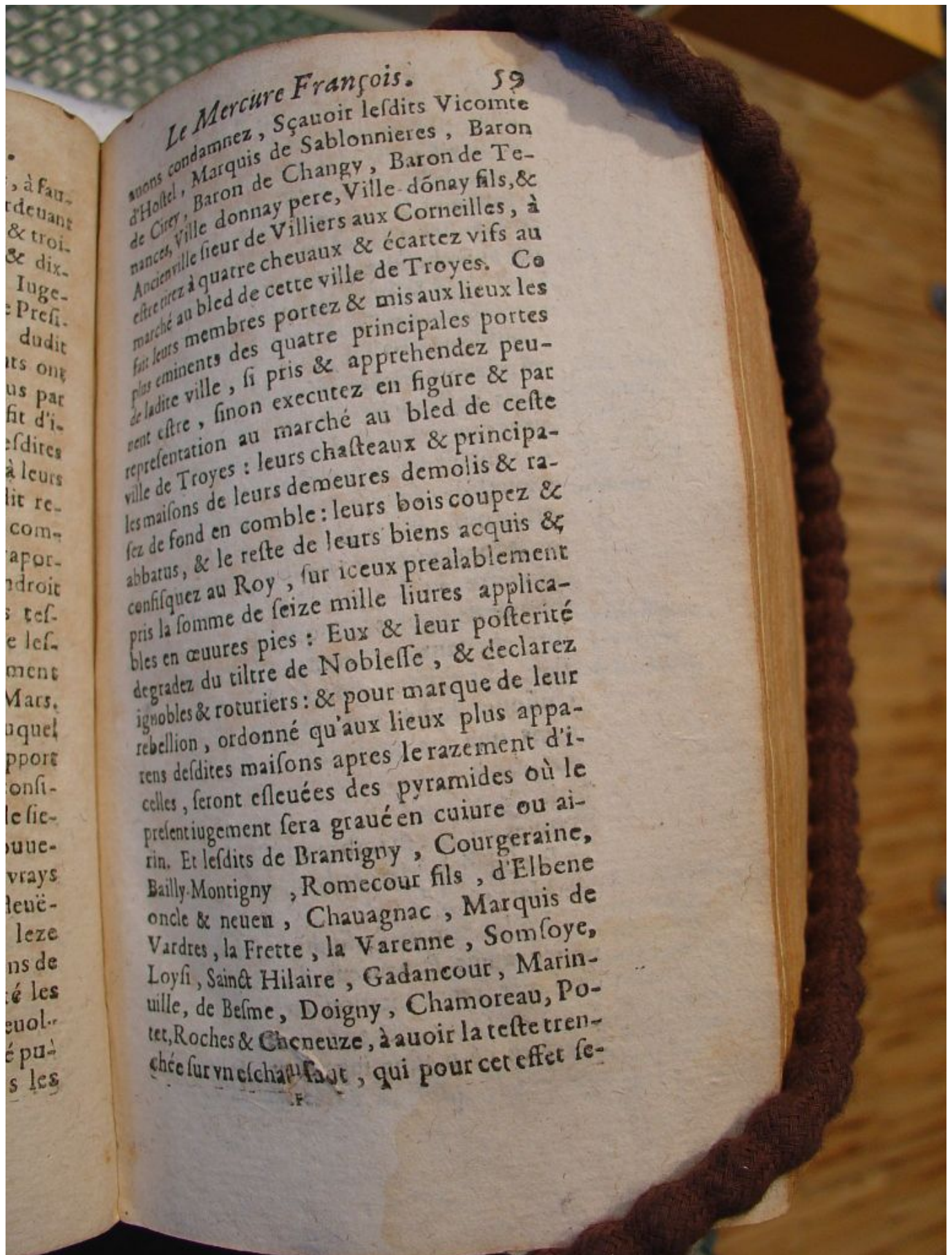
Quelque temps apres ceste mort arriuerent les nouvelles de la naissance du fils du Roy de Hongrie; en resiouissance de laquelle furent faits des feus de ioye par trois iours consecutifs. Ceste bonne nouvelle fut suivie d'une autre des Indes, de la reprise de l'Isle S. Martin par les Espagnols sur les Hollandois, en ceste sorte.

*Reprise de  
l'Isle Saint-  
Martin sur  
les Hollandois  
aux Indes.*

Le Marquis de Cadracita ayant leué les anchres de la Baye de Cadis le 12. May dernier, & fait voile avec vne flote de 53. vaisseaux, arriua le 25. Iuin ensuiuant à l'Isle S. Martin, logea ses gens à la portée du canon du Fort, & apres force canonnades de part & d'autre, & vne sommation inutile de se rendre, il fit descendre la nuit mille Fantai-

Le M  
trois & trois ca  
ce de Dou  
hoiaux po  
pes fut ble  
mandemen  
gébârqua  
on auoit enc  
uant. La n  
cent hom  
ce du mouf  
Tiburcio Re  
tres, y furent  
iers du Fort  
is Candelas  
fort de quar  
peterie con  
or, le Conr  
du Fort aya  
capable de  
prestoit po  
dant blanc  
dirent vn r  
leur furent  
Ximen Per  
Licaracu, q  
place & de  
ueneur Be  
rent sortir  
nier, & y e  
soldats en  
Toutes c  
sembleme  
pagnols de

1633\_0059.jpg

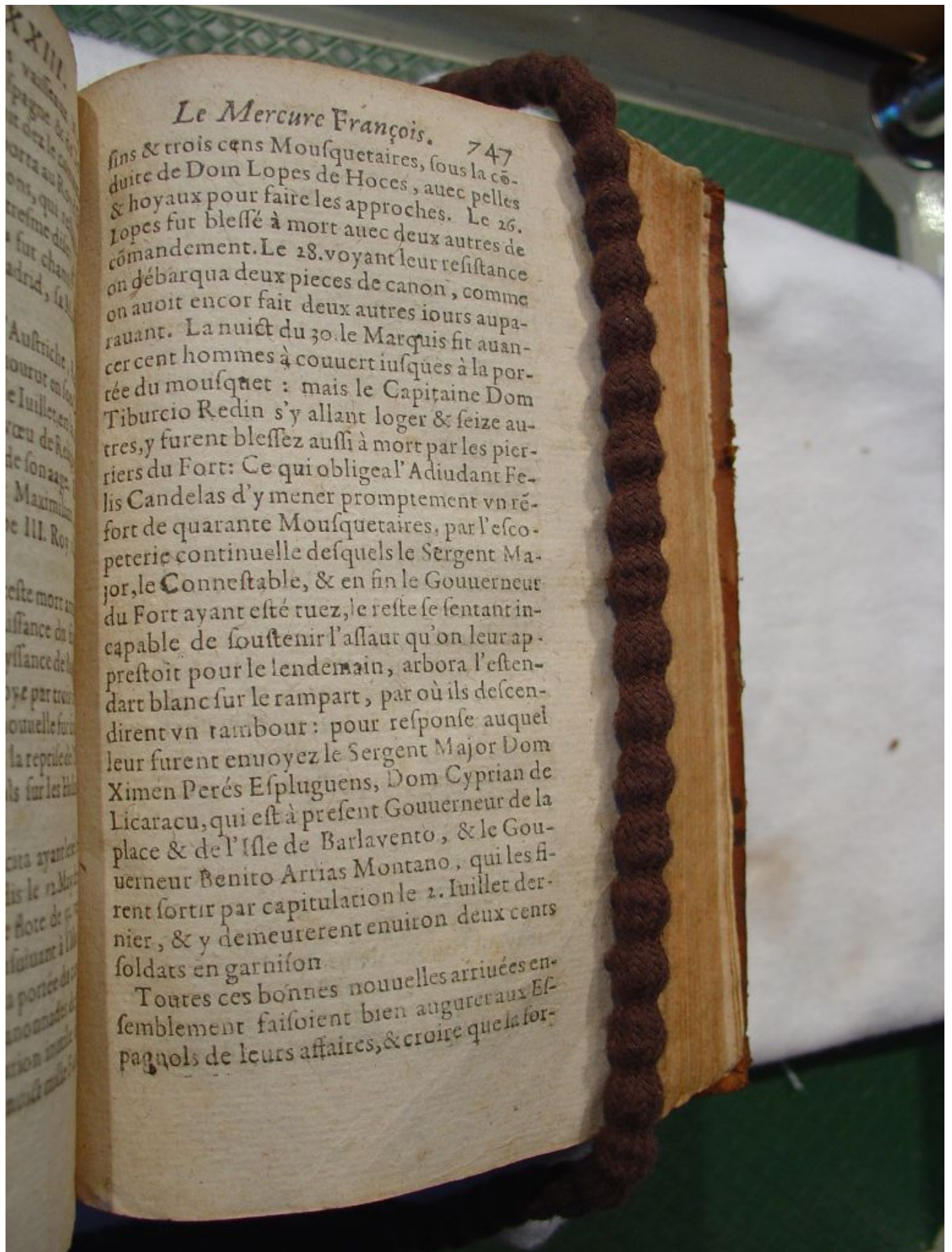


*Le Mercure François.*

59

mons condamnez, Sçauoir lesdits Vicomte d'Hostel, Marquis de Sablonnières, Baron de Cirey, Baron de Changy, Baron de Tencances, Ville donnay pere, Ville donnay fils, & Ancienville sieur de Villiers aux Corneilles, à estre tirez à quatre chevaux & écartez vifs au marché au bled de cette ville de Troyes. Ce fut leurs membres portez & mis aux lieux les plus eminentz des quatre principales portes de ladite ville, si pris & apprehendez peuent estre, sinon executez en figure & par representation au marché au bled de ceste ville de Troyes: leurs chasteaux & principales maisons de leurs demeures demolis & rablez de fond en comble: leurs bois coupez & abbatus, & le reste de leurs biens acquis & confisquez au Roy, sur iceux prealablement pris la somme de seize mille liures applicables en œuures pies: Eux & leur posterité degradez du tiltre de Noblesse, & declarez ignobles & roturiers: & pour marque de leur rebellion, ordonné qu'aux lieux plus apparens desdites maisons apres le razement d'icelles, seront esleuées des pyramides où le present iugement sera graué en cuiure ou airin. Et lesdits de Brantigny, Courgeraine, Bailly-Montigny, Romecour fils, d'Elbene oncle & neuem, Chauagnac, Marquis de Vardres, la Frette, la Varenne, Somsoye, Loyfi, Sainct Hilaire, Gadancour, Marinville, de Besme, Doigny, Chamoreau, Potet, Roches & Cheneuze, à auoir la teste trenchée sur vn eschauffaut, qui pour cet effet se-

1633\_0747.jpg

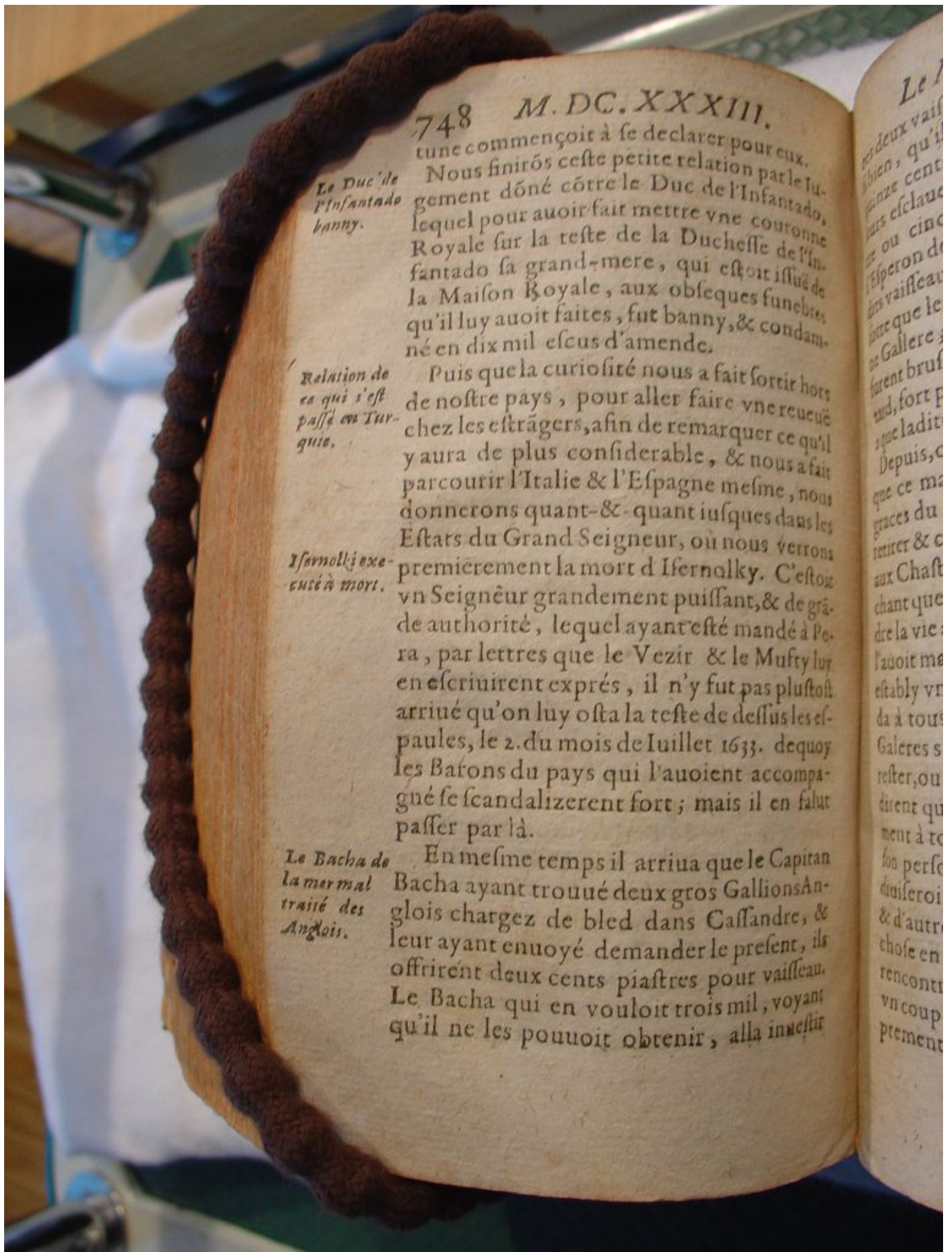


*Le Mercure François.* 747

finis & trois cens Mousquetaires, sous la conduite de Dom Lopes de Hoces, avec pelles & hoyaux pour faire les approches. Le 26. Lopes fut blessé à mort avec deux autres de commandement. Le 28. voyant leur résistance on débarqua deux pieces de canon, comme on avoit encor fait deux autres iours auparavant. La nuit du 30. le Marquis fit avancer cent hommes à couvert iusques à la portée du mousquet : mais le Capitaine Dom Tiburcio Redin s'y allant loger & seize autres, y furent blessés aussi à mort par les pierriers du Fort: Ce qui obligea l'Adiudant Felis Candelas d'y mener promptement un régiment de quarante Mousquetaires, par l'escopeterie continuelle desquels le Sergent Major, le Connestable, & en fin le Gouverneur du Fort ayant esté ruez, le reste se sentant incapable de soutenir l'assaut qu'on leur apprestoit pour le lendemain, arbora l'estendard blanc sur le rempart, par où ils descendirent un rambour: pour réponse auquel leur furent envoyez le Sergent Major Dom Ximen Perés Espluguens, Dom Cyprian de Licaracu, qui est à present Gouverneur de la place & de l'Isle de Barlavento, & le Gouverneur Benito Arrias Montano, qui les firent sortir par capitulation le 2. Juillet dernier, & y demeurèrent environ deux cents soldats en garnison

Toutes ces bonnes nouvelles arriüées ensemblement faisoient bien augurer aux Espagnols de leurs affaires, & croire que la for-

1633\_0748.jpg



748 M. DC. XXXIII.

*Le Duc de  
l'Infantado  
banny.*

tune commençoit à se declarer pour eux.  
Nous finirós ceste petite relation par le ju-  
gement donné cõtre le Duc de l'Infantado,  
lequel pour auoir fait mettre vne couronne  
Royale sur la teste de la Duchesse de l'In-  
fantado sa grand-mere, qui estoit issué de  
la Maison Royale, aux obseques funebres  
qu'il luy auoit faites, fut banny, & condam-  
né en dix mil escus d'amende.

*Relation de  
ce qui s'est  
passé en Tur-  
quis.*

Puis que la curiosité nous a fait sortir hors  
de nostre pays, pour aller faire vne reueüe  
chez les estrangers, afin de remarquer ce qu'il  
y aura de plus considerable, & nous a fait  
parcourir l'Italie & l'Espagne mesme, nous  
donnerons quant-&-quant iusques dans les  
Estats du Grand Seigneur, où nous verrons  
premièrement la mort d Isernolky. C'estoit  
vn Seigneur grandement puissant, & de grã-  
de autorité, lequel ayant esté mandé à Pe-  
ra, par lettres que le Vezir & le Musty luy  
en escriuient exprés, il n'y fut pas plustost  
arriué qu'on luy osta la teste de dessus les es-  
paules, le 2. du mois de Iuillet 1633. dequoy  
les Batons du pays qui l'auoient accompa-  
gné se scandalizerent fort; mais il en salut  
passer par là.

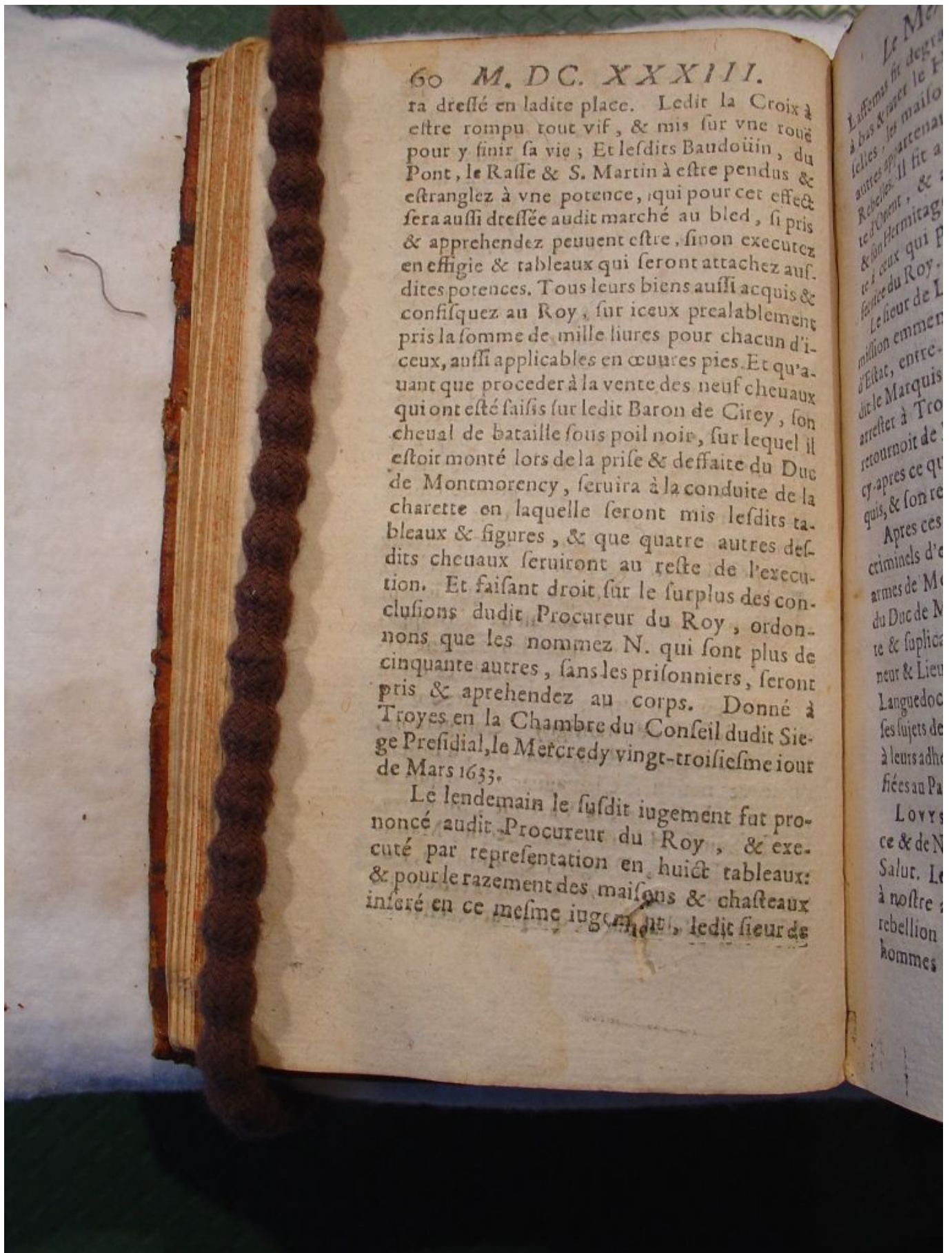
*Isernolky exe-  
cuté à mort.*

*Le Bacha de  
la mer mal  
traité des  
Anglois.*

En mesme temps il arriua que le Capitan  
Bacha ayant trouué deux gros Gallions An-  
glois chargez de bled dans Cassandre, &  
leur ayant enuoyé demander le present, ils  
offrirent deux cents piastres pour vaisseau.  
Le Bacha qui en vouloit trois mil, voyant  
qu'il ne les pouuoit obtenir, alla inuestir

*Le  
deux vais  
bien, qui  
quinze cent  
surs esclau  
ou cinc  
l'Esperon de  
vaisseau  
que le  
Gallere  
brut  
and, fort p  
ladit  
Depuis, c  
que ce ma  
graces du  
terrer & c  
aux Chast  
chant que  
dre la vie  
l'auoit ma  
estably vn  
da à tous  
Galeres s  
rester, ou  
dirent qu  
ment à te  
son perfo  
duseroi  
& d'autr  
chose en  
rencont  
vn coup  
prement*

1633\_0060.jpg



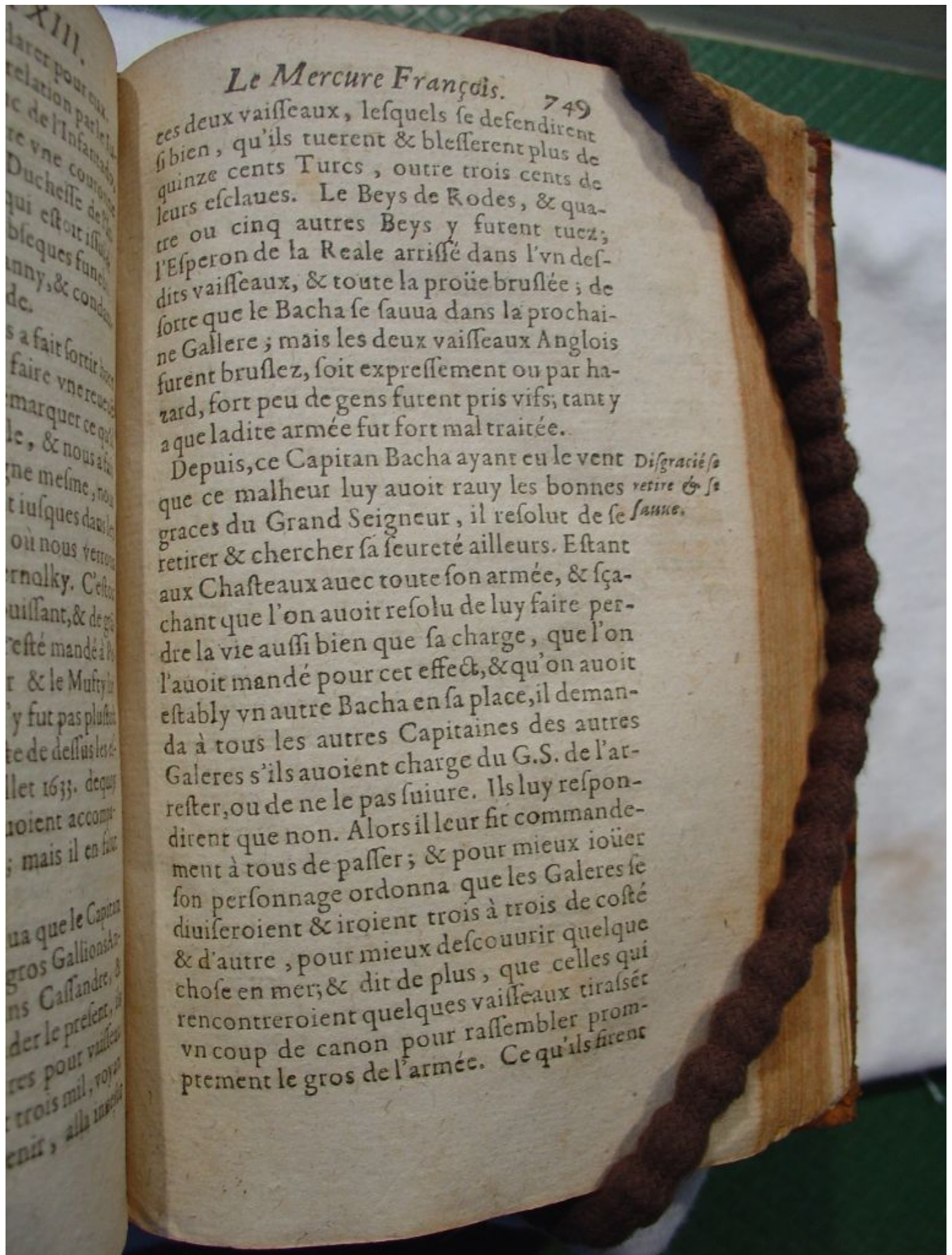
60 M. DC. XXXIII.  
ra dressé en ladite place. Ledit la Croix à  
estre rompu tout vif, & mis sur vne rouë  
pour y finir sa vie; Et lesdits Baudouin, du  
Pont, le Rasse & S. Martin à estre pendus &  
estranglez à vne potence, qui pour cet effect  
sera aussi dressée audit marché au bled, si pris  
& apprehendez peuent estre, sinon executez  
en effigie & tableaux qui seront attachez auf-  
dites potences. Tous leurs biens aussi acquis &  
confisquez au Roy, sur iceux prealablement  
pris la somme de mille liures pour chacun d'i-  
ceux, aussi applicables en ceures pies. Et qu'a-  
uant que proceder à la vente des neuf cheuaux  
qui ont esté saisis sur ledit Baron de Cirey, son  
cheval de bataille sous poil noir, sur lequel il  
estoit monté lors de la prise & deffaite du Duc  
de Montmorency, servira à la conduite de la  
charette en laquelle seront mis lesdits ta-  
bleaux & figures, & que quatre autres des-  
dits cheuaux serviront au reste de l'execu-  
tion. Et faisant droit sur le surplus des con-  
clusions dudit Procureur du Roy, ordon-  
nons que les nommez N. qui sont plus de  
cinquante autres, sans les prisonniers, seront  
pris & aprehendez au corps. Donnè à  
Troyes en la Chambre du Conseil dudit Sie-  
ge Presidial, le Mercredy vingt-troisiesme iour  
de Mars 1633.

Le lendemain le susdit iugement fut pro-  
noncé audit Procureur du Roy, & exe-  
cuté par representation en huit tableaux:  
& pour le razement des maisons & chasteaux  
interé en ce mesme iugement, ledit sieur de

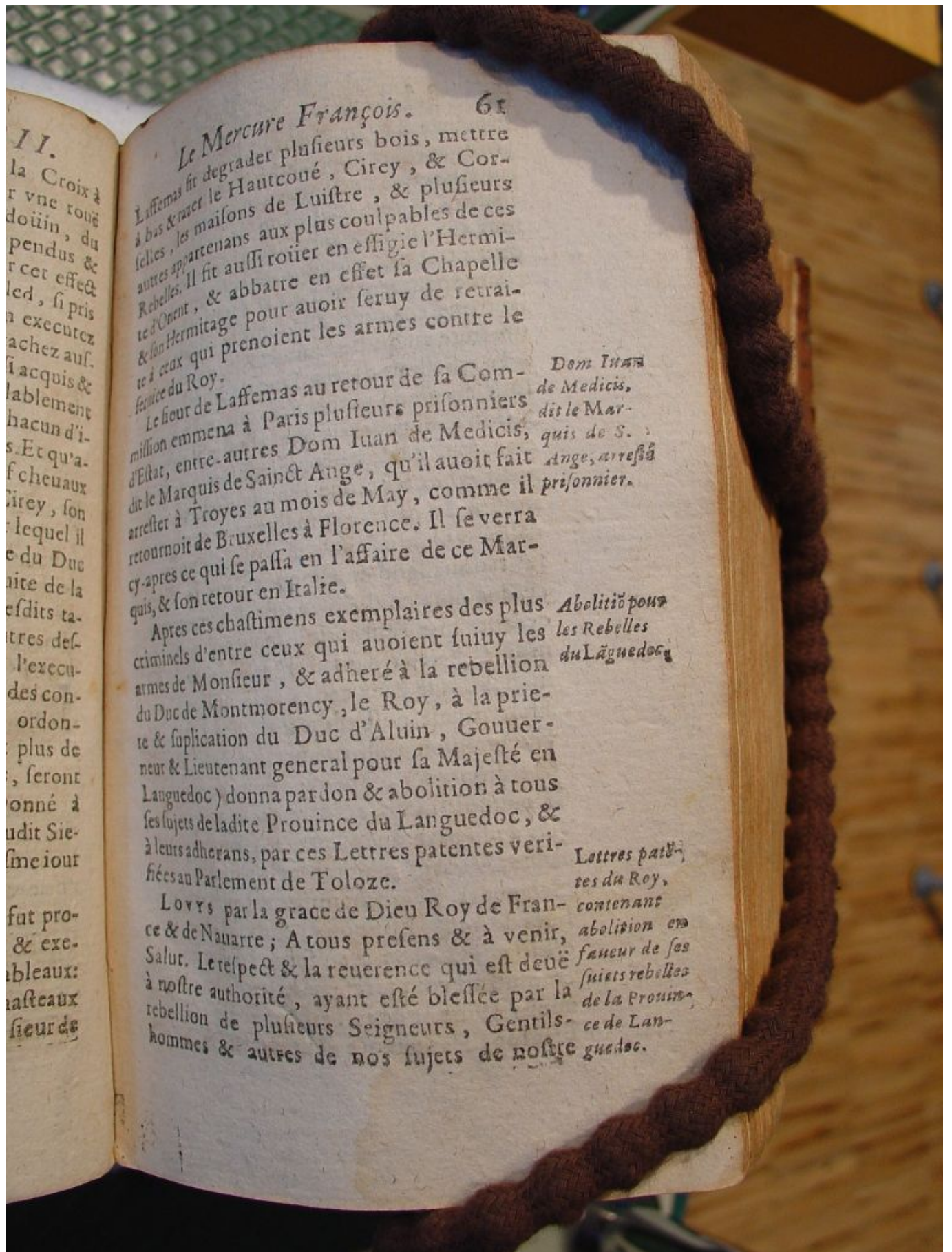
Le Marquis  
L'affaires de degre  
à bas & parer le f  
telles, les maiso  
autres appartenan  
Rebelles. Il fit a  
te d'Orvent, &  
& son Hermitag  
te à ceux qui p  
faite du Roy.  
Le sieur de L  
million emmen  
d'Estac, entre-  
dit le Marquis  
arresté à Tro  
retournoit de  
cy-apres ce qu  
quis, & son re  
Apres ces  
criminels d'e  
armes de M  
du Duc de M  
re & suplic  
neur & Lieu  
Languedoc  
ses sujets de  
à leurs adhe  
fiées au Pa  
Loy  
ce & de N  
Salut. Le  
à nostre  
rebellion  
hommes



1633\_0749.jpg



1633\_0061.jpg



*Le Mercure François. 61*

Laffemas fit degrader plusieurs bois, mettre à bas & razer le Hautcoué, Cirey, & Corbelles, les maisons de Luistre, & plusieurs autres appartenans aux plus coupables de ces Rebelles. Il fit aussi rotier en effigie l'Hermitte d'Oront, & abbatre en effet sa Chapelle & son Hermitage pour auoir seruy de retraite à ceux qui prenoient les armes contre le service du Roy.

Le sieur de Laffemas au retour de sa Commission emmena à Paris plusieurs prisonniers d'Etat, entre autres Dom Iuan de Medicis, dit le Marquis de Saint Ange, qu'il auoit fait arrester à Troyes au mois de May, comme il retournoit de Bruxelles à Florence. Il se verra cy-apres ce qui se passa en l'affaire de ce Marquis, & son retour en Italie.

Après ces chastimens exemplaires des plus criminels d'entre ceux qui auoient suiuy les armes de Monsieur, & adhérent à la rebellion du Duc de Montmorency, le Roy, à la priere & supplication du Duc d'Aluin, Gouverneur & Lieutenant general pour sa Majesté en Languedoc) donna pardon & abolition à tous ses sujets de ladite Prouince du Languedoc, & à leurs adhérents, par ces Lettres patentes vérifiées au Parlement de Toloze.

Loyrs par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre; A tous presens & à venir, Salut. Le respect & la reuerence qui est deuë à nostre autorité, ayant esté blessée par la rebellion de plusieurs Seigneurs, Gentils-hommes & autres de nos sujets de nostre

*Dom Iuan de Medicis, dit le Marquis de S. Ange, arresté prisonnier.*

*Abolitiõ pour les Rebelles du Languedoc*

*Lettres patentes du Roy, contenant abolition en faueur de ses sujets rebelles de la Prouince de Languedoc.*

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**